



ANIMATIONS ET DEVELOPPEMENT CULTUREL

CR/PAE/MS n° 24/63

DÉCISION DU MAIRE

**portant sur le contrat de cession conclu avec la société NEMROD PRODUCTION
relatif au spectacle donné les 06 et 07 juillet 2024 dans le cadre des Nuits de Longwy**

Le Maire de la Ville de LONGWY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° II-24-04 du Conseil Municipal de Longwy en date du 25 février 2024, donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de cession établi avec la société NEMROD PRODUCTION, 4 rue des Cités, 88520 WISEMBACH, représentée par M. Michel THONNELIER, en sa qualité de Président,

D É C I D E

Article 1	La signature d'un contrat avec la société NEMROD PRODUCTION relatif au spectacle de Guillaume CHERPITEL donné les 06 et 07 juillet 2024 dans le cadre des Nuits de Longwy pour un montant de 1 000,00 € TTC (mille euros).
Article 2	Les conditions de la prestation sont définies dans le contrat ci-joint.
Article 3	Les crédits nécessaires figurent au budget 2024 de la Ville.
Article 4	Le Directeur Général des Services de la Ville de Longwy est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT A LONGWY, LE 30 JUILLET 2024

POUR LE MAIRE, et par suppléance,

Aurélië NAILI
Première Adjointe

